



## **Avancement au 30 août 2015 de stratégie sanitaire du réseau des Parcs nationaux français métropolitains**

**2016 - 2026**

**\*\*\*\*\***



*Chamois dans la neige, Photographie Jean-Philippe TELMON (PNE, 2009)*

*Ce document est l'une des deux pièces du dossier de saisine pour avis de l'été 2015.*

*Ce dossier de saisine est composé*

- d'un document d'étape relatif à la stratégie sanitaire (pour avis, sur des points précisés dans l'avertissement)*
- de la présente **note d'information sur l'avancement de la démarche** engagée par les Parcs nationaux et sur les perspectives pour les semaines et mois à venir (parties restant à rédiger, perspectives de partenariat à explorer et approfondir, évaluation, suivi, etc.).*

## **Sommaire**

<b>1. Méthode de travail</b>	<b>3</b>
<i>Un principe fondateur : l'ancrage national et inter-ministériel de la démarche</i>	3
<i>Un cadre de travail de référence, celui des groupes de travail de Parcs nationaux de France</i>	3
<i>Principes de mobilisation de l'expertise</i>	4
<b>2. L'élaboration de la stratégie sanitaire des Parcs nationaux métropolitains</b>	<b>5</b>
<i>Une étape préliminaire d'acculturation</i>	5
<i>Quelques repères chronologiques</i>	5
<i>Les étapes du processus</i>	5
<b>3. Les partenariats techniques envisagés</b>	<b>6</b>
<i>Le champ du partenariat</i>	6
<i>Les dossiers à engager en partenariat dans les mois à venir</i>	6
<b>4. Les rendez-vous des 9 mois à venir</b>	<b>7</b>
<i>Tables des sigles et acronymes</i>	8
<i>Annexe A</i>	9

La stratégie sanitaire du réseau des parcs nationaux métropolitains s'inscrit dans un objectif global de gestion conservatoire de la faune sauvage et des grands équilibres sanitaires sur les territoires terrestres des parcs nationaux français. Il s'agit, notamment pour le volet « connaissance », d'une des déclinaisons de la stratégie scientifique. Elle a vocation à contribuer à la mise en œuvre des objectifs et orientations des chartes des parcs nationaux de métropole.

\*\*\*\*\*

Le présent document présente succinctement la méthode de travail, rappelle les étapes de l'élaboration de ce projet de stratégie et expose les pistes de partenariat envisageables, en regard des thématiques prioritaires qui émergent des travaux du groupe-projet « stratégie sanitaire ».

## **1. Méthode de travail**

### **Un principe fondateur : l'ancrage national et inter-ministériel de la démarche**

Tout d'abord, au niveau institutionnel, il s'agit de réaffirmer la dimension inter-ministérielle de la stratégie sanitaire, en appuyant la démarche sur les dispositifs pré-existants (par exemple, la plate-forme nationale d'épidémiologie-surveillance), en évitant les redondances et en valorisant les expertises et les divers savoir-faire au sein d'un réseau d'acteurs à conforter.

Cet ancrage national suppose une recherche de partenariat avec le ministère de l'agriculture de l'agro-alimentaire et de la forêt (en particulier DGAL) et le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes (pour les aspects liés aux problématiques « Santé-Environnement »).

Au niveau régional, le rapprochement avec les DRAAF et les DREAL, vise à un partage des objectifs opérationnels, mais aussi à une insertion de la démarche dans la nouvelle gouvernance sanitaire (articulation avec les CROPSAV et les ASR)<sup>1</sup>.

Enfin, au niveau départemental, l'inter-ministérielle peut se traduire par un meilleur dialogue entre directions interministérielles (DDPP, DDCSPP, DDT) et établissements publics de Parc national. C'est la raison pour laquelle, des contacts à ces différents niveaux sont d'ores et déjà pris ou programmés.

Cette interaction au niveau institutionnel a pour corollaire une recherche d'articulation avec des plans ou programmes, dont certains sont de dimension inter-ministérielle. L'articulation avec certains programmes de niveau national (plans nationaux d'action<sup>2</sup>, « Plan national Santé-Environnement 3 », plan éco-phyto-2, plan d'actions de la convention agro-écologie<sup>3</sup>, etc.) est en effet à l'étude.

### **Un cadre de travail de référence, celui des groupes de travail de Parcs nationaux de France (PNF)**

La stratégie sanitaire est élaborée par un groupe-projet (GP), émanation du groupe de travail scientifique. La méthode de travail est analogue à celle utilisée lors de l'élaboration de la stratégie scientifique des parcs nationaux.

Le groupe projet initialement centré sur les parcs nationaux de montagne (Écrins, Vanoise, Mercantour, Pyrénées et Cévennes) s'est progressivement élargi aux parcs nationaux littoraux (Port-Cros et Calanques) puis au projet de parc national « Forêts de Champagne et Bourgogne ».

A la date du 30 août 2015, la composition du groupe-projet est la suivante :

- 
- <sup>1</sup> Pour répondre à la nouvelle organisation sanitaire, de nouvelles structures ont été mises en place. Au niveau national et placé auprès du MAAF, le Conseil national d'orientation des politiques sanitaires et végétales (CNOPSAV) est une sorte de « parlement du sanitaire », lieu d'échange entre l'État et ses différents partenaires (monde agricole, monde vétérinaire, monde de la chasse, ONCFS, etc.). On retrouve un équivalent au niveau régional placé sous l'autorité du Préfet de Région, le Conseil régional d'orientation des politiques sanitaires et végétales (CROPSAV). Des Agences sanitaires régionales (ASR) devraient être mises en place. Elles ont quant à elles pour objet la prévention, la surveillance et la maîtrise des dangers sanitaires. Les ASR élaboreront le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires (SRMDS), validé in fine par le Préfet de Région.
  - <sup>2</sup> « France terre de pollinisateurs », PNA « rapaces », PNA vison d'Europe, feuille de route du « groupe national Bouquetin », etc...
  - <sup>3</sup> Convention agro-écologie, entre le MAAF, Parcs nationaux de France et les Parcs nationaux concernés.

- directeur référent : Thierry DURAND, vétérinaire-inspecteur, directeur-adjoint du PNE ;
- animateur PNF : Adrien JAILLOUX, chargé de mission « connaissance du patrimoine » de PNF ;
- membres du groupe : Véronique PLAIGE (PNV), Michaël DELORME (PNV), Eric SOURP (PNP), Jérôme CAVAILHES (PNP), Richard BONET (PNE), Ludovic IMBERDIS (PNE), Nathalie SIEFERT (PNM), Marie CANUT (PNM), Marie-France LECCIA (PNM), Céline BONNEL (PNC), Franck DUGUEPEROUX (PNC), Jimmy GRANDADAM (PNC), Alain BARCELO (PNPC), Clélia MOUSSAY (PNPC), Matthieu DELCAMP (GipFCB), Christelle GUERIN (GipFCB), Hugo CARON (PNCa).

Sont associés aux échanges, François BLAND, directeur du Parc national des Calanques, directeur référent du groupe de travail « scientifique » de PNF, Gilles LANDRIEU, adjoint au directeur de PNF et Véronique BOUSSOU, responsable du centre de ressources de PNF.

Chaque Parc national est en outre invité à associer ses référents (le cas échéant, ses vétérinaires) à l'avancement des travaux.

Ce groupe-projet s'est réuni 4 fois depuis fin 2014. A titre d'information, un tableau figurant en annexe rend compte de l'activité des membres du groupe de travail. Au total, 20 réunions (physiques ou téléphoniques) ont été nécessaires à cette première étape de concertation et de construction de la première partie de la stratégie sanitaire des Parcs nationaux métropolitains.

## Principes de mobilisation de l'expertise

Plusieurs niveaux complémentaires d'expertise sont nécessaires pour la bonne conduite d'un tel processus :

- une **expertise d'ensemble, dite systémique**, qui vise à la cohérence globale, interne et externe, du projet. Cette expertise systémique de niveau national est indispensable, notamment pour disposer du recul nécessaire à un bon positionnement de la stratégie sanitaire ;
- l'**expertise des Conseils scientifiques** vise pour sa part, entre autres, à une analyse pluridisciplinaire de la cohérence de la stratégie avec chaque charte de parc national. Il s'agit de veiller à la prise en compte d'enjeux locaux, le cas échéant émergents et, de conseiller l'équipe du Parc national, notamment dans le portage du dossier auprès des autres instances (CA, CESC) de l'établissement public et des acteurs socio-professionnels ;
- une **expertise technique sectorielle** vise, soit dans un champ thématique donné, soit par rapport à la production de référentiels (protocoles, méthode de lutte, grille d'évaluation, etc...), à éclairer la stratégie et la finalisation de programmes d'actions ;
- l'**expertise locale**, technique et scientifique, est nécessaire au diagnostic initial mais aussi *in fine*, à l'accompagnement et au montage des projets. Elle est mobilisée tout particulièrement dans les phases d'analyse des enjeux et de mise en œuvre de la stratégie.

La clarification des rôles des experts permet de les rassurer et de les aider à se positionner de manière lisible et appropriée dans la démarche globale et dans les logiques de projet. C'est dans cet esprit qu'a été envisagée leur mobilisation progressive dans cette première phase d'élaboration de la stratégie sanitaire.

De manière complémentaire, une **expertise juridique** peut être prescrite. C'est ce qui a été fait pour préciser le champ de responsabilité des Parcs nationaux au regard de la Loi LAAF du 13 octobre 2014. La question était alors de savoir si un Parc national est concerné ou non par l'article L 201-2 du Code rural et de la pêche maritime (*voir document d'étape p. 10*) .

## 2. L'élaboration de la stratégie sanitaire des Parcs nationaux métropolitains

### Une étape préliminaire d'acculturation (automne-hiver 2014)

Avant le lancement d'un état des lieux, il était nécessaire de prendre conscience collectivement de la diversité des champs d'intervention envisageables, afin notamment d'éviter de centrer les débats quasi-exclusivement sur des questions de recueil de données ou d'études épidémiologiques (quel qu'en soit par ailleurs l'intérêt), et d'ancrer également le processus dans les dynamiques opérationnelles de gestion sur le terrain et de valorisation des acquis.

Cette étape initiale a permis de poser un certain nombre de fondements, de rappeler et d'analyser les éléments de contexte, de proposer un champ d'application et de définir les quatre grandes orientations générales de la stratégie sanitaire : la gouvernance, l'acquisition de la connaissance, la sensibilisation des acteurs et le partage de l'information, et la gestion opérationnelle de terrain.

### Quelques repères chronologiques

- **Automne 2014** : engagement des premiers échanges avec PNF sur la méthode de travail.
- **Janvier 2015** : 1<sup>ère</sup> réunion du GP « stratégie sanitaire » / lancement de l'état des lieux.
- **20 février 2015** : 1<sup>ère</sup> présentation en groupe de travail scientifique de Parcs nationaux de France.
- **Mars-avril 2015** : 1<sup>ers</sup> échanges avec l'unité sanitaire de la faune de l'ONCFS.
- **8 Avril 2015** : engagement des Directeurs de Parcs nationaux dans le processus.
- **Avril 2015** : commande au GP d'un complément à l'état des lieux.
- **20 avril 2015** : première expertise juridique (incidences de la LAAF).
- **12 mai 2015** : rencontre technique au siège de l'ONCFS.
- **18 mai 2015** : implication du bureau de la faune et de la flore sauvages (DEB).
- **27 mai 2015** : 1<sup>ère</sup> réunion du GP « stratégie sanitaire » : validation état des lieux.
- **Juin 2015** : finalisation de l'état des lieux, reformulation des enjeux et des propositions d'objectifs (au vu des échanges avec ONCFS, ANSES et Vetagro-Sup-Lyon), validation lors de la 3<sup>ème</sup> réunion de GT des attachés scientifiques (25 juin) .
- **5 juin 2015** : rencontre avec des experts de Vetagro-Sup- Lyon.
- **4 – 18 juin 2015** : engagement des échanges avec l'ANSES.
- **août 2015** : constitution du dossier de saisine, pour avis sur le document d'étape de la stratégie sanitaire.
- **Mi-septembre 2015** : lancement de la consultation sur le document d'étape de la stratégie sanitaire.
- **17 septembre 2015** : décision du collège des directeurs d'étudier les conditions d'un éventuel rapprochement des Parcs nationaux ou de leur tête de réseau avec la plate-forme nationale de surveillance épidémiologique en santé animale (ESA).

### Les étapes du processus

Une fois les éléments de contexte (*voir document d'étape, pp 7-11*) et le champ d'application (*voir document d'étape, pp 16-17*) rappelés, le processus a pu être concrètement engagé.

**L'état des lieux** a été engagé en janvier 2015, dès la phase d'installation et de lancement du groupe-projet stratégie sanitaire. Cet état des lieux ayant d'abord été priorisé sur les parcs nationaux de montagne, un premier questionnaire a été diffusé en janvier 2015 aux attachés scientifiques du PNC, du PNE, du PNM, du PNP et du PNV.

Comme suite au séminaire des directeurs et directeurs-adjoints de Parcs nationaux d'avril 2015, il a été décidé d'élargir le cercle des Parcs nationaux impliqués, dès lors que les questions abordées concernent le plus souvent l'ensemble de la France métropolitaine.

Validé en groupe de travail (GT) scientifique le 25 juin 2015, cet état des lieux (*voir document d'étape, pp 11-16*) a été complété ultérieurement par le PNPC.

La finalisation de l'état des lieux a permis de **reformuler et synthétiser les enjeux** dans le courant de l'été 2015.

Parallèlement, comme suite aux échanges avec l'ONCFS (unité sanitaire de la faune), avec l'ANSES (de Lyon et de Nancy) et avec Vetagro-Sup Lyon (ENSV et Campus vétérinaire), la préfiguration d'un **cadre stratégique** a pu être envisagée.

Des **objectifs généraux** et des **objectifs spécifiques** ont été proposés et confirmés comme suite à la réunion du 25 juin 2015 (*voir document d'étape, pp 19-22*).

Désormais, le projet de cadre stratégique est défini et constitue le dernier chapitre du document d'étape soumis à avis.

Le lancement de la consultation intermédiaire sur la base du document d'étape ci-joint, a pour objet de conforter la phase initiale de définition du cadre stratégique et de permettre, le cas échéant, des ajustements dans la phase de priorisation des objectifs spécifiques et de définition d'un plan d'actions.

### **3. Les partenariats techniques envisagés**

#### **Le champ du partenariat**

Des partenariats inter-Parcs nationaux et avec les principaux partenaires nationaux sont à instaurer rapidement.

Il faudra parallèlement rechercher des soutiens financiers (Europe, etc.) dans cette phase de mise en place de la stratégie sanitaire.

Les échanges de ces derniers mois, notamment avec l'ANSES, l'ONCFS et Vetagro-Sup Lyon, permettent d'envisager des partenariats dans les domaines suivants (*liste non hiérarchisée*):

- conventionnement sur les objectifs généraux et spécifiques de la stratégie sanitaire (*à décliner dans des conventions d'application*) ;
- appui à la mise en place du réseau d'épidémiologie-surveillance « parcs nationaux », pilotage technique, coordination générale et évaluation ;
- mutualisations, de l'expertise et des outils de veille sanitaire ;
- priorisation et encadrement de l'acquisition de connaissance, notamment en épidémiologie ;
- appui à l'évaluation et harmonisation des protocoles (veille et suivi) ;
- prise en compte des enjeux de conservation (études réputées prioritaires, etc.) ;
- contribution à la veille sur les maladies d'élevage transmissibles ;
- adaptation aux besoins de la formation continue ;
- appui à la gestion de crise sanitaire ;
- mise en place d'outils de gestion ;
- premières réflexions sur les possibilités d'extension du modèle à d'autres types d'espaces naturels protégés.

#### **Les dossiers à engager en partenariat dans les mois à venir**

Certaines priorités d'action pressenties semblent s'imposer dans le calendrier de travail du groupe projet « stratégie sanitaire » au second semestre 2015 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

- **Dans le champ de la gouvernance**

- Présentation de la démarche aux différents bureaux de la Direction de l'eau et de la biodiversité du MEDDE, afin de s'assurer de la prise en considération régulière au niveau de l'administration centrale.
- Présentation de la stratégie sanitaire à la Direction générale de l'alimentation en vue d'un soutien du MAAF à la démarche entreprise par le réseau des Parcs nationaux et à un éventuel rapprochement avec la plate-forme nationale ESA.
- Présentation de la stratégie sanitaire devant les conseils scientifiques des Parcs nationaux et du conseil scientifique de PNF (les modalités de consultation étant à définir conjointement avec les présidents de conseil scientifique).<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Présentations en conseil scientifique envisagées dans l'automne : PNM le 8 octobre 2015 ; PNE le 16 octobre 2015 ; PNC le 23 octobre 2015 ; PNP : 13 novembre 2015

- Rapprochement du CNESA<sup>5</sup>, en vue d'étudier les conditions d'un éventuel rapprochement avec la plate-forme nationale d'épidémiologie-surveillance ESA (notamment en vue de la création d'un groupe de travail « faune sauvage-parcs nationaux », au sein du groupe de suivi « faune sauvage » animé par l'ANSES Nancy).
- Préfiguration d'un partenariat avec l'ANSES, en vue de lancer une évaluation initiale du réseau en 2016 et de conforter la priorisation des actions à engager.
- Construction de projets de convention cadre impliquant PNF et le réseau des Parcs nationaux et les partenaires institutionnels de niveau national (ONCFS, ANSES, ...).
- Association de l'ONEMA à la démarche inter-Parcs<sup>6</sup>.
- Poursuite du rapprochement avec les DRAAF, pour communication sur la stratégie sanitaire des Parcs nationaux métropolitains dans les CROPSAV et recherche d'une éventuelle coordination avec les priorités des schémas régionaux sanitaires (SRMDS).

- **Dans le champ de la connaissance**

- Définition des priorités de renforcement de la connaissance sur les espèces indicatrices de changements globaux et sur les corridors écologiques et sanitaires.
- Rapprochement du dispositif de veille sanitaire Sagir-2 piloté par l'ONCFS et la FNC, et notamment renforcement de la coopération sur les formats de données et l'inter-opérabilité des bases de données dédiées.
- Détermination des espèces de référence prioritaires pour la veille mortalité.
- Partenariat avec Vetagro-Sup- Lyon et l'ANSES, en vue de l'harmonisation des protocoles de veille et de suivi sanitaires.
- Analyse et prise en considération des résultats de la consultation pour avis sur la 1ère partie de la stratégie sanitaire des Parcs nationaux métropolitains / Présentation et synthèse en groupe de travail scientifique de PNF début 2016.
- Définition d'une stratégie d'accueil de la recherche en épidémiologie des maladies de la faune sauvage dans les Parcs nationaux.
- Achèvement de la stratégie sanitaire et de son programme d'action à 5 ans, et lancement d'une seconde phase de consultation sur le « produit finalisé ».
- Evaluation initiale de la stratégie sanitaire (notamment, résultats attendus, moyens humains, financiers et organisationnels minimaux nécessaires à la mise en œuvre).

- **Dans le champ de la valorisation et du partage**

- Mise en place de groupes de suivi sanitaire locaux sur les territoires des parcs nationaux lorsque le contexte local le permet.
- Actualisation, renforcement par de nouvelles fiches et mutualisation inter-parcs des fiches sanitaires produites en 2012, à l'attention des partenaires des mondes de l'élevage et de la chasse (*travaux en cours*).

- **Dans le champ de la gestion opérationnelle**

- Analyse des points critiques de l'articulation de la stratégie sanitaire avec d'autres plans et programmes : plans nationaux d'action, Eco-Phyto-2, PNSE-3.
- Relance d'une réflexion sur l'élaboration de MAEC « sanitaires » (pilotage GT agriculture de PNF, avec appui du GP « stratégie sanitaire »).
- Préparation d'opérations pilotes pour une meilleure gestion agropastorale.

---

5 Comité national d'épidémiologie-surveillance en santé animale

6 D'autres partenaires de niveau national (FNC, ADILVA, GDS-France, etc. sont associés via les têtes de réseau citées.

## 4. Les rendez-vous des 9 mois à venir

L'échéancier proposé ci-après est susceptible d'évoluer en fonction d'événements conduisant à revoir les priorités.

- **1<sup>er</sup> novembre** :

Réception des dernières contributions dans le cadre de la saisine pour avis sur le document d'étape.

- **Fin 2015** :

- Préfiguration d'un premier programme inter-Parcs (finançable sur fonds européens ) visant à accompagner la mise en place de la stratégie.
- Traitement de la question relative aux modalités d'un éventuel rapprochement avec la plate-forme nationale d'épidémiologie-surveillance ESA.
- Préparation d'études complémentaires (harmonisation des protocoles, évaluation initiale sur la grille OASIS ou équivalent, etc.)

- **1<sup>er</sup> trimestre 2016** :

- Présentation de synthèse des remarques de la consultation sur le document d'étape.
- Validation de la première partie en groupe de travail scientifique de PNF.

- **1<sup>er</sup> semestre 2016** :

- Finalisation du document de la stratégie sanitaire des Parcs nationaux métropolitains par le groupe-projet et examen en groupe de travail scientifique de PNF.
- Engagement d'une consultation, pour avis final, notamment auprès du Conseil scientifique de PNF et des organismes consultés dans le cadre de l'avis intermédiaire.
- Présentation pour validation du document finalisé aux directeurs des Parcs nationaux et de PNF.
- Finalisation de conventions-cadre de partenariat (en particulier avec ANSES, Vetagro-Sup, ONCFS) .
- Proposition d'un programme d'actions à 5 ans, hiérarchisé.

## Table des annexes

### Annexe A. Étapes de l'élaboration de la stratégie sanitaire des Parcs nationaux métropolitains.

#### Table des sigles et acronymes

AFB :	agence française pour la biodiversité.
ANSES :	agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
ASR :	associations sanitaires régionales
BDD:	base de données
CA :	conseil d'administration
CESC :	conseil économique, social et culturel
CNESA :	comité national d'épidémiologie-surveillance en santé animale
CROPSAV :	conseil régional d'orientation des politiques sanitaires et végétales.
CS :	conseil scientifique
DDCSP :	direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDPP :	direction départementale de la protection des populations
DDT :	direction départementale des territoires
DEB (MEDDE) :	direction eau et biodiversité
DGAL :	direction générale de l'alimentation
DRAAF :	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL :	direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ECO-PHYTO2	plan national visant à réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture / <a href="http://agriculture.gouv.fr/ministere/ecophyto-les-nouvelles-orientations-du-plan">http://agriculture.gouv.fr/ministere/ecophyto-les-nouvelles-orientations-du-plan</a>
ENSV :	école nationale des services vétérinaires
ESA :	plate-forme nationale de surveillance épidémiologique en santé animale ( <a href="http://plateforme-esa.fr/">http://plateforme-esa.fr/</a> )
FNC :	fédération nationale des chasseurs
GIP-FCB :	groupement d'intérêt public « Forêts de Champagne et Bourgogne », de préfiguration du parc national forestier de Champagne et Bourgogne
GP :	groupe-projet
GT :	groupe de travail
LAAF :	loi dite d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt
MAEC :	mesures agro-environnementales et climatiques
MAAF :	ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.
MEDDE :	ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
ONCFS :	office national de la chasse et de la faune sauvage.
PN :	Parc national ; des Cévennes (PNC), des Écrins (PNE), du Mercantour (PNM), des Pyrénées (PNP), de la Vanoise (PNV), des Calanques (PNCal), de Port-Cros (PNPC).
PNA :	plan national d'action (anciennement plan national de restauration / d'espèce protégée)
PNF :	Parcs nationaux de France.
Pnx :	parcs nationaux
PNSE-3 :	plan national santé-environnement 3 ( <a href="http://www.sante.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse-3-2015-2019.html">http://www.sante.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse-3-2015-2019.html</a> )
SAGIR :	nom du réseau de surveillance de la faune sauvage de l'ONCFS et de la FNC (Surveiller pour agir).
SRMDS :	schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires.
USF (ONCFS) :	unité sanitaire de la faune.